

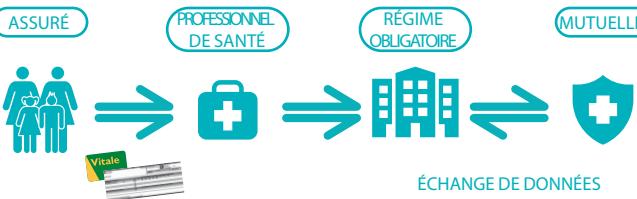
COMPRENDRE LE SYSTÈME DE SANTÉ

Garantie 100% Santé

- Toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé en contrat responsable^{*} bénéficient, dans le cadre du 100% Santé, de garanties sans reste à charge sur les postes optique, dentaire et audioprothèse.
- Chaque adhérent reste libre de choisir les équipements de son choix sur ces 3 postes. Dans le cas d'équipements optique, dentaire ou audioprothèse hors 100% Santé, l'adhérent Association Mandarine sera remboursé selon le niveau de couverture choisi.

Le tiers payant

Les personnes bénéficiant du tiers payant sont dispensées de régler immédiatement le praticien ou le pharmacien.



Les prises en charge

Le régime obligatoire (RO) ne rembourse qu'une partie des frais. L'Association Mandarine prend en charge tout ou partie de votre reste à charge.^{**}

Le montant de la franchise médicale^{*} est de :**

- 1 € par boîte de médicament remboursable
(sauf médicaments délivrés dans le cadre d'une hospitalisation)
- et par acte paramédical
(sauf pour ceux réalisés au cours d'une hospitalisation)
- 4 € pour chaque transport sanitaire
(sauf transports d'urgence, dans la limite de 8 euros par jour)

La franchise est plafonnée :

Annuellement à 50 € par personne
(toutes prestations confondues)

Quotidiennement : à 4 € pour les actes effectués par un ou plusieurs auxiliaires médicaux
..... à 8 € pour les transports sanitaires

MES DÉMARCHES UTILES

Communiquer mes changements de situation

Votre situation change ? Pensez à nous en informer : changement d'adresse, de compte bancaire, de caisse de Sécurité Sociale, ajout d'un bénéficiaire...

Choisir et déclarer mon médecin traitant

Cette démarche est à réaliser auprès de votre Régime Obligatoire. Elle présente plusieurs intérêts pour vous :

UN MEILLEUR SUIVI MÉDICAL
IL EST VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR POUR VOTRE SANTÉ
IL VOUS ORIENTE VERS UN SPÉCIALISTE EN CAS DE BESOIN DE SOINS ADAPTÉS
DES SOINS MIEUX REMBOURSÉS
DANS LES 2 CAS VOUS PAYEZ VOTRE CONSULTATION 30 € POUR UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE CONVENTIONNÉ DE SECTEUR 1.
VOUS DÉCLAREZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT
MONTANT REMBOURSÉ 19 € APRÈS DÉDUCTION DE 2€ DE PARTICIPATION FORFAITAIRE
SOIT 70% DU PRIX
DE VOTRE CONSULTATION REMBOURSÉ PAR VOTRE RÉGIME OBLIGATOIRE
VOUS CONSULTEZ SANS DÉCLAREZ DE MÉDECIN TRAITANT
MONTANT REMBOURSÉ 8,40 € APRÈS DÉDUCTION DE 2€ DE PARTICIPATION FORFAITAIRE ET 10,60 € DE FRANCHISE
SOIT 30% DU PRIX
DE VOTRE CONSULTATION REMBOURSÉ PAR VOTRE RÉGIME OBLIGATOIRE

Mon Service Relation Adhérent :

03 66 86 94 69

Lundi au jeudi 8h30-17h30

Vendredi 8h30-17h

*Appel non surtaxé.

Photo Canva.



LE GUIDE DE L'ADHÉRENT

2026



NOUVEAUTÉ :
**INFORMATION
IMPORTANTE
À L'INTÉRIEUR**



association
MANDARINE

www.mandarine-communale.fr

^{*} Un contrat responsable incite à respecter le parcours de soins coordonnés pour une meilleure prise en charge et limiter les dépassements d'honoraires.

^{**} Remboursements variables selon votre contrat.

^{***} somme déduite des remboursements effectués par le régime obligatoire, restant à la charge de l'assuré. Elle n'est pas remboursée par les contrats de complémentaire santé responsable. La franchise médicale ne s'applique pas aux mineurs, femmes enceintes, bénéficiaires de CSS ou de l'AME, victimes du terrorisme et invalides de guerre.

JE CRÉE MON ESPACE ADHÉRENT



En créant votre compte sur votre nouvel espace adhérent, vous pourrez profiter de plusieurs fonctionnalités, comme un accès à vos informations personnelles, vos remboursements ou vos avantages.

Votre espace dédié est entièrement sécurisé et accessible 7j/7, 24h/24 sur PC, MAC ou tablette.

1

ALLEZ SUR LE SITE

adherent.mandarine-communale.fr
ou en scannant ce QR Code



2

CLIQUEZ SUR «PREMIÈRE CONNEXION»

Votre identifiant est l'adresse électronique e-mail que vous nous avez communiquée lors de votre inscription.

3

CODE D'ACTIVATION

Vous recevrez alors un code d'activation par e-mail. Saisissez ce code sur la page de connexion de votre nouvel espace. Puis définissez votre nouveau mot de passe et validez.

4

DÉCOUVREZ

votre nouvel espace et ses fonctionnalités !



MES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

VOS INFORMATIONS



Actualisez vos informations personnelles (adresse, téléphone, e-mail...)



Mettez à jour vos informations bancaires (RIB de vos cotisations et prestations)



Ajoutez ou supprimez des bénéficiaires à votre contrat santé



Contactez votre conseil



VOTRE CONTRAT

Payez en ligne de façon sécurisée vos cotisations santé



VOS REMBOURSEMENTS



Transmettez directement en ligne une facture / un décompte de soins



Déposez un devis



Déposez une demande de prise en charge hospitalière

MES AVANTAGES

ASSISTANCE

05.49.16.37.55 (en fonction de votre contrat)

Aide à domicile en cas d'hospitalisation, même ambulatoire, Second avis médical, Services de proximité et de prévention.

CARTE BLANCHE

Ce réseau de professionnels vous facilite l'accès aux soins et aux équipements optiques, notamment en diminuant la part qui reste à votre charge.



**UN SEUL NUMÉRO ET UNE SEULE
ADRESSE POUR LA GESTION DE
VOS CONTRATS**

03 66 86 94 69[‡]

ASSOCIATION MANDARINE
28 bis rue de Courcelles
51100 REIMS

[‡]Appel non surtaxé